



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sensibilisation des consommateurs aux dates de péremption

Question écrite n° 22558

Texte de la question

Mme Graziella Melchior interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la sensibilisation des consommateurs aux dates de péremption. D'après la Commission européenne, beaucoup de consommateurs comprennent mal la signification des deux types de dates de péremption (date de durabilité minimale ou date limite de consommation), ainsi que la différence existante entre elles. Seulement 47 % des consommateurs comprennent ce qu'est une DDM et 40 % ce qu'est une DLC. Cette incompréhension est une source importante de gaspillage alimentaire. La plupart des consommateurs ne consomment jamais leurs produits une fois la date dépassée, que ce soit une DDM ou une DLC, alors qu'un produit ayant dépassé sa DDM ne présente aucun risque sanitaire. Une sensibilisation plus accrue apparaît nécessaire afin d'apporter aux consommateurs une information suffisante et de changer en profondeur les habitudes de consommation. Elle souhaiterait savoir ce que comptait faire le Gouvernement pour renforcer cette information et cette sensibilisation aux dates de péremption.

Données clés

Auteur : [Mme Graziella Melchior](#)

Circonscription : Finistère (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22558

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7785

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)